

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac

Le 03 JUIL. 2026

Bureau du courrier

PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 29 juin 2026

Délibération N° DE_2026_081

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présent s	Votants
19	18	18
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Polyvalente), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Patrick GALZIN, Bernard MERCIER, Perrine RUNEL-GALZIN, Laurent PLAGNES, Joyce BOUM, Yann PANTEL, Elisabeth AUBURTIN, Philippe ROURE, Gaëlle MOULINOT, Julie DELES

Représentés :

Absents et Excusés : Serge DONDINI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AMÉNAGEMENT DE LA RD35 HAMEAU DE RÔNES - VENTE AU DÉPARTEMENT POUR RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

Monsieur le Maire présente aux élus une proposition du Conseil Départemental, de régularisation foncière suite aux travaux d'élargissement de la RD 35 réalisés en 2019, et datée du 31 03 2025.

Les parcelles concernées sont les parcelles:

- 066 G 942 de 139 m² à 0.15 €/m² soit 20.85 €
- 066 G 944 de 448 m² à 0.40 €/m² soit 179.20 €
- 066 G 946 de 416 m² à 0.15 €/m² soit 62.40 €

D'un point de vue cadastral il est à noter que les parcelles historiques sont 066 G 662-663 et 664 (informations communiquées par le FCA et transmission par le cabinet d'expert géomètre SOGEXFO : DA de régularisation de l'emprise de la route départementale traité en réquisition).

Les superficies utiles au projet du Conseil départemental de la Lozère représentent une surface totale de 1003 m² pour un coût total de 262.45 €. Il s'agit là de terres non exploitées par un ou des agriculteurs, situées en bordure de route.

Par mail en date du 10 juillet 2025, il est proposé par le département un rajout des parcelles:

- 066 G 869 de 268 m² à 0.13 €/m² soit 34.84 €

- 066 G 875 de 498 m² à 0.20 €/m² soit 99.60 € : cette parcelle, après vérification, a été directement transférée dans le Domaine non cadastré par le service du cadastre suivant explication donnée par le département. Elle est ainsi retirée de la proposition d'achat.

Cette terre, non exploitée par un ou des agriculteurs, est située en bordure de route.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que ces 4 parcelles sont issues de la succession Paul Durand. Ces biens sont intégrés au patrimoine de la commune à la suite d'une procédure d'incorporation de biens vacants et sans maître (acte notarié du 26 mai 2023).

Le Maire demande donc aux élus de se prononcer sur la vente des 1271 m² placés sur les parcelles 066 G 942,944,946,869 pour un total de 297.29 € au Conseil départemental de la Lozère, sachant que celui-ci s'engage à prendre à sa charge tous les frais annexes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1° ACCEPTE la proposition d'achat du Conseil départemental de la Lozère, des parcelles 066 G 942 - 944 - 946 - 869, visant à l'amélioration de la RD 35 - Hameau de Rûnes, conformément à l'extrait cadastral annexé.

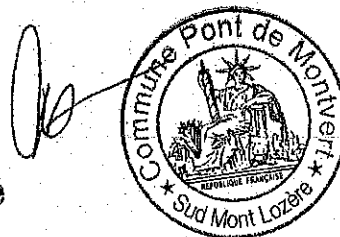
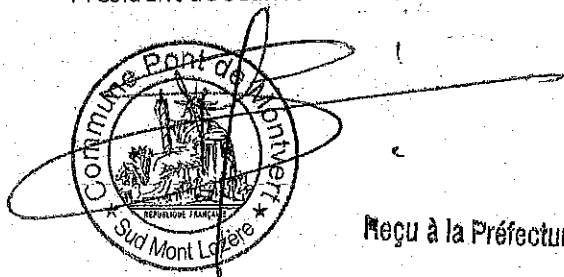
2° ACCEPTE les conditions financières proposées, pour un total de 297. 26 €, le Conseil départemental de la Lozère prenant en charge tous les frais afférents à ces transferts de propriétés.

3° AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières de cette procédure jusqu'à sa conclusion.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN
Président de séance

Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 03 IIII 2026

Bureau du courrier